

## **Commentaire sur le questionnaire IPSOS / Triodos proposé aux détenteurs le 31 janvier 2024.**

*(Bernard Poncé, 01 février 2024)*

Il m'a été assez rapidement demandé ce que je pensais du questionnaire IPSOS initié par Triodos. Je ne puis que convier chacun à se faire sa propre opinion, d'autant qu'on peut remplir le questionnaire et ne pas l'envoyer. Ce que j'ai fait.

Je tiens toutefois à noter que les avis de notre comité sont partagés, et me semblent pertinents dans les deux cas :

- Soit on remplit le questionnaire et on en profite pour donner son avis sur l'affaire des certificats : mon sentiment est que les espaces pour ce faire sont réduits, et compte tenu à la fois qu'il s'agit d'une enquête, donc à résultats globalisés, et d'autre part qu'il s'agit de Triodos, je crains que cela tombe un peu à l'eau. Mais d'un autre côté, si tous les membres s'expriment, cela montre un élan non négligeable.

- Soit on s'abstient : ce qui laisse notre voix à d'autres, évidemment, mais renforce un éventuel faible taux de participation qui indique l'indifférence ou le manque de confiance vis-à-vis de Triodos ou plus basiquement, l'inutilité de la démarche, la position du Trioforum étant l'annulation du MTF.

### **Conclusion :**

Chacun fait ce qu'il veut, mais nous suggérons de compléter le questionnaire, pour autant que vous profitiez des espaces de réponses libres pour exprimer une idée toute simple : **nous n'acceptons pas la « solution » MTF / Captin, parce que ce n'est pas une solution**. Aucune amélioration n'est considérée positivement car elle ne change absolument rien au fond du problème.

À défaut d'exprimer votre point de vue, abstenez-vous !

## Le message de Triodos

Avant de lire le questionnaire, il me paraît important de revenir sur le message mail que nous avons reçu et signé Jeroen Rijpkema, CEO de la banque. Il débute comme suit : *Nous aimerions vous inviter à participer à une enquête afin de connaître votre opinion sur la reprise des négociations des certificats d'actions de la Banque Triodos.* C'est à la fois totalement vrai, et pas du tout, et pas seulement, comme nous le verrons.

Nous apprenons *qu'actuellement, environ 33 % des détenteurs.rices (ci-après, détenteurs) de certificats existants, détenant 36 % des certificats, se sont inscrits et ont ouvert un compte de négociation, leur permettant ainsi de négocier les certificats de la Banque Triodos. En outre, près d'un millier de comptes de négociation ont été ouverts par de nouveaux investisseurs potentiels. Ces chiffres continuent d'augmenter de façon régulière.* Bien que je n'aie aucune preuve des chiffres avancés, ils ne constituent pas à mon avis un signe de victoire. Et surtout, la banque devrait savoir qu'ils sont tronqués par le fait que de nombreux détenteurs se sont inscrits croyant que c'était obligé. Elle ne revient pas sur ce fait dans son questionnaire. Par ailleurs, elle fait un amalgame entre ceux qui ont ouvert un compte et ceux qui l'utilisent réellement, c'est-à-dire qui négocient. Vu les volumes d'échange, on reste très circonspect..

Ensuite, le CEO nous dit que *vos commentaires et vos suggestions nous aideront à formuler les prochaines étapes afin d'améliorer davantage la négociation.* Tout d'abord, la place réservée aux dits commentaires est limitée et surtout, la banque s'est abstenue d'évoquer certaines questions qui remettraient son action en cause. Quoiqu'il en soit, il est donc évident, si quelqu'un en doutait encore, que le but est ici d'améliorer la négociation, pas d'envisager de pouvoir la remettre en cause. Et c'est sûrement le gros problème de ce questionnaire. En y répondant, je pense qu'on avalise le MTF, tout simplement. Et ce n'est pas ma position car, d'une part, je ne vois guère comment l'améliorer, et d'autre part, cela restera fondamentalement un instrument de négociation tout à fait inadapté aux détenteurs d'avant juillet 2023. Pour les autres, nouveaux, on est en droit de se poser des questions quant à leurs motivations ? En quoi vont-ils soutenir concrètement le projet de la banque, vu que l'argent versé par un acheteur ne va pas à Triodos, mais au vendeur ! En clair, pour moi, un nouvel acheteur n'est là que dans un but spéculatif. Est-ce bien là le rôle de Triodos que de favoriser la spéculation, ce qu'elle a déjà fait initialement en mettant les certificats sur le MTF ?

Je reste également dubitatif lorsque Jeroen nous dit : *Vos commentaires dans l'enquête en ligne nous aideront à identifier les améliorations nécessaires, qu'elles soient petites ou grandes, et à comprendre quelles sont les fonctionnalités qui vous satisfont.* Problème : les chiffres évoqués ci-dessus. Compte tenu que tous les détenteurs ayant un compte de négociation ne répondront pas à l'enquête, quelle sera la pertinence des réponses données. Et puis, sérieusement, faut-il une enquête pour pointer ce qui ne va pas ?

Mais ce qui a certainement retenu mon attention dans le mail, c'est ce passage : *Bien que nous nous sentions responsables de l'amélioration de la négociation des certificats, nous ne pouvons cependant l'influencer qu'indirectement, par le biais des performances de la banque et de l'engagement auprès des investisseurs existants et des nouveaux investisseurs potentiels, dans la limite des moyens autorisés. En effet, il est interdit à la Banque Triodos de participer à la négociation sur la plateforme MTF, ou de l'influencer, en vertu des lois qui interdisent l'abus de marché ou la manipulation.* Il contient quelques informations très intéressantes :

- La banque se sent responsable : c'est bien, mais la chose n'est-elle pas évidente ?! C'est elle qui nous a mis dans ce pétrin !
- L'influence sur le cours des certificats est limitée : Ici aussi, c'est une évidence qui pourra utilement rappeler à ceux qui fondent des espoirs sur une reprise des cours qu'ils ne doivent pas s'attendre à des miracles.
- L'influence est bridée par la loi : S'il est vrai que toute communication bancaire est bridée par des dispositions légales, il n'empêche que je trouve cette défense très mal venue. Car pour rappel, la banque ne s'est nullement gênée lorsqu'elle a établi de façon arbitraire un cours fictif de 59 € en décembre 2021 pour soi-disant répondre aux exigences fiscales hollandaises. J'ai déjà relevé à l'époque (et cela figure dans le dossier de présentation du Trioforum) que cette cotation prétendument fictive était un signal fort donné au futur marché sur le MTF ! Il ne faut pas être grand clerc pour le comprendre.

Ensuite, le CEO rappelle que *Les résultats semestriels publiés le 17 août 2023 sont les meilleurs jamais obtenus par la banque.* Avec un cours à 21,50 €, je me demande alors ce que la banque va devoir faire pour que le cours remonte sur base de ce critère. Idem pour les dividendes qui sont évoqués par la suite. Et à ce propos, j'en reviens à mon idée de spéculation tant il est vrai qu'un nouvel acheteur peut se moquer du cours et investir pour les dividendes. Car pour un belge, et en supposant une distribution identique, on en est à 10 % de rendement net, quand même, si pas plus ! Donc, après nous avoir fait accepter pendant des lustres une rémunération réduite en soutien à un projet bancaire durable, la banque permet aujourd'hui au premier venu de se faire du sucre sur notre dos. Vous avez dit spéculation ?

Puis, notre ami nous assène une petite tape dans le dos : *Sur la base des résultats de l'évaluation, le comité exécutif de la Banque Triodos préparera ses conclusions et compte les présenter à l'Assemblée générale annuelle (AGA) le 17 mai 2024. Cette AGA sera la première AGA de notre histoire au cours de laquelle les détenteurs de certificats pourront voter eux-mêmes, ce qui constitue un grand pas dans le renouvellement de notre gouvernance. Nous encourageons vivement tous les détenteurs de certificats à voter, car, en vertu de la nouvelle politique de vote, SAAT ne votera plus automatiquement en leur nom, mais seulement après en avoir reçu l'instruction de leur part.* Donc, non seulement nous devons attendre mi-mai pour éventuellement voir un changement qu'on nous annonce à l'avance comme peu significatif, mais en plus on nous fait croire qu'on remue la queue parce que nous pourrions voter. Rappelons que cette reprise en main des votes de la SAAT a été imposée par les détenteurs, pas par un choix de la SAAT ou Triodos. Et vu l'ordre du jour de la prochaine AG SAAT, je ne suis pas franchement sûr que ça plaise vraiment à tout le monde. Vous avez dit : opportunisme ?

Enfin, machin termine par : *Il en faut plus pour que la négociation rétablie réponde aux attentes de tous les détenteurs de certificats. Nous sommes et restons déterminés à prendre toutes les mesures nécessaires et réalisables pour améliorer au mieux la négociation dans l'intérêt de nos détenteurs de certificats et de toutes les parties prenantes de la Banque Triodos, dès que cela sera raisonnablement possible.* Comprenez : abandonner le MTF n'est pas une mesure nécessaire et réalisable. Et tout autre changement se fera quand nous aurons décidé qu'on le pourra.

## **Le questionnaire**

Notes importantes :

1. Il semble qu'en fonction des réponses fournies, certaines questions complémentaires apparaissent et d'autres non. Ce qui suit dépend donc de mes propres réponses.
2. Je n'ai pas repris ci-dessous toutes les questions.
3. Les réponses qui apparaissent dans les copies d'écran ci-dessous ne sont pas automatiquement les miennes, certaines ayant été modifiées pour voir ce qui était demandé ensuite.
4. Bien que certains moments permettent de donner un commentaire personnel, je ne l'ai pas fait, ayant choisi de ne pas donner suite au questionnaire. Je pense pour ma part communiqué largement ma position sur le Trioforum. Si la banque souhaite améliorer les choses, qu'elle nous lise...
5. Les copies d'écran ci-dessous sont en français. Je n'ai pas pu faire de copié-collé des textes des questions.

Le questionnaire commence par quelques questions basiques et votre implication par rapport à la banque. On pointera une question où la SCTB est évoquée. Quelle est le sens de cette question, si ce n'est de mesurer l'éventuelle portée des contestations ? Et une des questions suivantes nous paraît aussi équivoque : Votre engagement actuel avec la Banque Triodos a-t-il changé depuis que vous êtes devenu(e) détenteur(-trice) d'un certificat d'actions de la Banque Triodos ?

Intéressant aussi, la question sur la confiance liée au prix du certificat.

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou non avec les affirmations suivantes ?

- > Je soutiens la mission de la Banque Triodos, quelle que soit l'évolution du prix des certificats d'actions  
Pas du tout d'accord
- > La baisse du prix des certificats d'actions m'a fait perdre confiance en la Banque Triodos  
Tout à fait d'accord
- > Ma confiance dans la Banque Triodos s'est éteinte pour des raisons autres que la baisse du prix des certificats d'actions  
Tout à fait d'accord
- > Je soutiens la mission de la Banque Triodos, mais la baisse du prix des certificats d'actions diminue mon engagement  
Pas du tout d'accord

Viennent ensuite les questions sur le MTF.

La négociation des certificats d'actions de la Banque Triodos s'effectue aujourd'hui sur la plateforme MTF.

Dans quelle mesure connaissez-vous cette plateforme MTF ?

- Je sais que la méthode de négociation a changé et j'ai une bonne compréhension du fonctionnement de la négociation via la plateforme MTF
- Je sais que la méthode de négociation a changé et j'ai une compréhension approximative du fonctionnement de la négociation via la plateforme MTF
- Je sais que la méthode de négociation a changé mais je comprends peu voire pas du tout le fonctionnement de la négociation via la plateforme MTF
- Je ne savais pas que le mode de fonctionnement avait changé

La question suivante pose des affirmations, avec réponses de type oui / non. Demander si l'on sait ou l'on ne sait pas implique un possible sentiment d'infériorité. Par ailleurs, les mots sont subtils et il est probable que des erreurs de compréhension se manifestent.






Dans quelle mesure connaissez-vous les caractéristiques suivantes de la plateforme MTF ?

- ∨ La négociation n'est possible qu'avec d'autres investisseurs connectés à la plateforme MTF
  - Je le savais
  - Je ne le savais pas
- > Il n'y a pas de frais liés à la passation d'un ordre d'achat ou de vente
- > Un cycle de négociation a lieu une fois par semaine, au cours duquel les ordres sont exécutés
- > Il est possible qu'un ordre soumis ne soit pas exécuté ou seulement partiellement exécuté lors d'un cycle de négociation
- > Il y a des frais liés à l'exécution d'un ordre d'achat ou de vente
- > Le prix de négociation est fixé une fois par semaine sur la base de tous les ordres d'achat et de vente soumis, de manière à ce que le plus grand nombre de certificats d'actions soit négocié
- > Je ne peux passer qu'un seul ordre à la fois





Puis, Triodos rappelle subtilement le fonctionnement de l'inscription sur Captin. Ici, certaines questions n'auraient pas dû apparaître à partir du moment où l'on signale ne pas s'être inscrit sur le MTF.

Pour négocier des certificats d'actions de la Banque Triodos via la plateforme MTF, vous devez d'abord activer votre accès au registre des certificats d'actions (en confirmant votre adresse e-mail et en créant un mot de passe) et ouvrir un compte de négociation auprès de Captin. Après avoir ouvert un compte de négociation chez Captin, vous pouvez acheter ou vendre des certificats d'actions de la Banque Triodos.

Lesquelles de ces étapes avez-vous accomplies ?

- > Activation de l'accès au registre des certificats d'actions par la confirmation de votre adresse e-mail et la création d'un mot de passe  
Je n'ai pas fait cela 
- > Ouverture d'un compte de négociation chez Captin  
Je n'ai pas fait cela 
- > Visite de la plateforme MTF après l'ouverture d'un compte de négociation chez Captin  
Je n'ai pas fait cela 
- > Achat de certificats d'actions de la Banque Triodos sur la plateforme MTF  
Je n'ai pas fait cela 
- > Vente de certificats d'actions de la Banque Triodos sur la plateforme MTF  
Je n'ai pas fait cela 

Lesquelles de ces étapes prévoyez-vous d'accomplir ?

- > Activation de l'accès au registre des certificats d'actions par la confirmation de votre adresse e-mail et la création d'un mot de passe  
Je n'ai pas l'intention de le faire 
- > Ouverture d'un compte de négociation chez Captin  
Je n'ai pas l'intention de le faire 
- > Visite de la plateforme MTF après l'ouverture d'un compte (de négociation) chez Captin  
Je n'ai pas l'intention de le faire 
- > Échange de certificats d'actions de la Banque Triodos sur la plateforme MTF  
Je n'ai pas l'intention de le faire 

Le meilleur reste à venir. Je ne sais pas si tout le monde reçoit ces questions, mais toujours est-il qu'on m'en pose à propos de la SAAT et de la nouvelle politique de vote ! Je rappelle que le mail introductif indique : *Pour comprendre comment les détenteurs de certificats utilisent et évaluent cette plateforme, la Banque Triodos a décidé d'engager Ipsos pour mener cette enquête. Il n'y a nulle mention de la SAAT.* On nous glisse donc ces questions, en douce, comme des voleurs. Est-ce que quelqu'un veut bien m'expliquer en quoi ces questions sur le droit de vote à la SAAT ont une influence sur l'amélioration du fonctionnement du MTF ? Quel est le vrai but de ces questions ? Je vous les laisse découvrir. Moi, elles m'ont laissées un goût amer... L'anonymat ne justifie pas tout.

La nouvelle politique de vote de SAAT a été adoptée lors de l'assemblée des détenteurs de certificats d'actions de la Stichting Administratie Aandelen Triodos Bank (SAAT) le 23 mars 2023. Les détenteurs de certificats d'actions ont opté pour la politique « une action, un vote ». Cela signifie que vous pouvez exercer vos propres droits de vote si vous le souhaitez, et que SAAT ne votera en principe pas en votre nom lors des assemblées des actionnaires de la Banque Triodos, à moins que vous ne demandiez activement à SAAT d'exercer vos droits de vote.

Le détenteur d'un certificat d'actions qui demande à SAAT d'exercer ses droits de vote peut donner des instructions de vote, mais il peut aussi demander à SAAT d'exercer les droits de vote de manière indépendante. Dans ce dernier cas, SAAT vote sur la base d'une triple perspective, en mettant en balance les intérêts de la Banque Triodos, la mission de la Banque Triodos et les intérêts des détenteurs de certificats d'actions.

Si vous ne demandez pas et n'exercez pas vous-même votre droit de vote ou si vous ne demandez pas à SAAT de voter en votre nom, votre vote ne sera pas exercé et sera perdu pour l'assemblée concernée.

Dans quelle mesure étiez-vous déjà au courant de ce changement de politique en matière de vote ?

- Je le savais très bien
- J'en avais entendu parler, mais je n'en connaissais pas les détails
- Je ne le savais pas du tout

Que pensez-vous qu'il adviendra de votre vote aux assemblées générales de la Banque Triodos si vous ne faites rien ?

- SAAT vote pour moi
- Mon vote est perdu
- Je ne sais pas

Prévoyez-vous de voter lors des assemblées générales des actionnaires de la Banque Triodos ?

- Non, certainement pas
- Non, probablement pas
- Oui, probablement
- Oui, certainement

Si vous n'êtes pas en mesure de voter vous-même, vous pouvez autoriser SAAT à voter en votre nom. Cela peut se faire de deux manières : par le biais d'une instruction de vote ou sur la base de la triple perspective utilisée jusqu'à présent par SAAT, selon laquelle SAAT met en balance les intérêts de la Banque Triodos, la mission de la Banque Triodos et les intérêts des détenteurs de certificats d'actions.

Ces deux options vous suffisent-elles ?

- Oui
- Non

De quelle façon voulez-vous voter ?

- Voter moi-même
- Donner à SAAT l'instruction de voter pour moi, sur la base de mes instructions de vote
- Donner à SAAT l'instruction de voter pour moi de manière indépendante, sans mes instructions de vote
- Cela dépendra de l'assemblée
- Je ne sais pas encore